



Réf. Farde e-Assemblées : 2380162

N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

**Objet :** Plan d'action "Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle 2020-2022".

Le Conseil communal,

Considérant l'ordonnance Handistreaming, adoptée par la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission Communautaire Française et la Commission Communautaire Commune en 2015 et la signature de la Charte y afférent, soulignant leur engagement à prendre certaines mesures qui s'imposent afin de rendre notre capitale plus inclusive ;

Considérant que cette mesure Handistreaming a pour objectif de faire en sorte que chaque nouvel investissement intègre la réalité du handicap dès la conception des projets ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a adopté son premier plan d'action "Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle" pour la période 2018-2020, visant l'inclusion des personnes handicapées à tout niveau d'intervention de la Ville, le 24 septembre 2018 ;

Considérant qu'il a été prévu d'effectuer une mise à jour du plan d'action tous les deux ans ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Arrête :

Article unique : La mise à jour du plan d'action "Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle" pour la période 2020-2022 est adopté.

Annexes :

[Plan d'action "Handicap, Inclusion et Accessibilité Universelle 2020-2022"\\_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)